

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 Juillet 2020

L'an 2020 et le 3 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , à la Salle polyvalente en raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire.

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, GENERALI Cécile, GERMAIN Angélique, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, SAUVERVALD Sylviane, TANCREZ Emilie, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoit.

Date de la convocation : 27/06/2020

Date d'affichage : 27/06/2020

A été nommée secrétaire : BERTRAND Gilles

Le compte rendu de la précédente séance a été approuvé

Ajout à l'ordre du jour :

- Délégation faite au Maire pour attribution d'aide
- Complément devis Aire de Camping-Cars

Modification temps de travail d'un adjoint administratif

Mme RAGOBERT Catherine, Maire, demande aux membres du Conseil Municipal de modifier le temps de travail hebdomadaire actuellement fixé à 32 heures, du poste d'Adjoint Administratif repartit entre la commune et le SIEANN et de le porter à 35 heures à compter du 1er août 2020.

Les membres du Conseil Municipal,

Considérant que pour un meilleur fonctionnement des services, il est nécessaire de compléter les heures de travail affectées aux services administratifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuvent de fixer à 35 heures le temps de travail hebdomadaire du poste d'Adjoint Administratif à compter du 1er août 2020

Confirment que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.

Délèguent tout pouvoir à Madame RAGOBERT Catherine, Maire, pour effectuer les démarches administratives nécessaires.

Personnel communal, emplois permanents : Effectifs

Madame la Maire présente, pour information, aux membres du Conseil Municipal la liste des agents de la commune en poste

- Mme AMADOR GUERRA Julie, Adjoint administratif (Echelle C1 Echelon 1) : IB/IM 350/327
- Mme BORDEAU Maud, Adjoint technique territorial (Echelle C1 Echelon 8) : IB/IM 370/342
- Mme FOULARD Maria Josée, Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe (Echelle C2 Echelon 7) : IB/IM : 403/364
- Mme GODARD Séverine, Adjoint administratif (Echelle C1 Echelon 7) : IB/IM 350/327
- Mme GRIVOT Magalie, Adjoint Administratif territorial Principal de 1ere classe (Echelle C3 Echelon 6) : IB/IM 460/403
- Mme HURET Violaine Adjoint technique territorial principal de 1ère classe (Echelle C3 Echelon 6) IB/IM : 460/403
- Mme SERRÉ Céline, Adjoint administratif (Echelle C1 Echelon 6) IB/IM : 359/334

Il est précisé qu'à ce jour, un poste d'adjoint technique est vacant.

Contrat assistance été :

Les membres du Conseil Municipal,

Considérant les périodes de congés de l'agent, et la vacance du poste du second Adjoint technique

Considérant la nécessité d'assurer un minimum de services et travaux et de rattraper le retard pris pendant la période du confinement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuvent le recrutement de personnel contractuel pour la période du 20 mai au 31 août 2020 inclus afin d'assurer l'entretien du domaine public et notamment des espaces verts.

Fixent le nombre d'heures hebdomadaires à 20 heures et, si les besoins l'imposent, cet agent effectuera un nombre d'heures plus important.

Confirment que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges liées à cet emploi seront inscrits au budget.

Délèguent tout pouvoir à Mme RAGOBERT Catherine, Maire, pour effectuer les démarches administratives nécessaires à cet emploi.

Agence Postale Communale : Remplacement

Madame RAGOBERT Catherine demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le remplacement en cas d'absence, de Mme GODARD Séverine, Adjoint administratif au sein de l'Agence Postale Communale.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service durant la période des congés ou en cas d'absence de Mme GODARD Séverine,

Approuvent le recrutement d'une personne contractuelle qui effectuera le même nombre d'heures hebdomadaires soit 18 heures et, si les besoins s'imposent, cet agent effectuera un nombre d'heures plus important.

Confirment que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Délèguent tout pouvoir à Mme RAGOBERT, Maire, pour effectuer les démarches administratives nécessaires à cet emploi.

Délégations consenties aux Adjointes :

Madame RAGOBERT Catherine, Maire, demande aux membres du Conseil Municipal d'accorder la délégation à Mme CHEVALIER Sandrine et M. SAUVAGE Pascal, Adjointes pour la signature des pièces et tous les actes et documents administratifs et notamment les autorisations de poursuites.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité,

Décident, durant la durée du mandat, de donner délégation à Mme CHEVALIER Sandrine et M. SAUVAGE Pascal, Adjointes, pour signature en lieu et place du Maire de tous les actes et documents administratifs et notamment les autorisations de poursuites.

Délégation au Maire pour attribution d'aide :

Madame RAGOBERT Catherine demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la possibilité d'accorder un prêt à des personnes qui auraient des difficultés financières et se présenteraient pour solliciter l'aide de la commune et ce, sans réunir les membres du Conseil Municipal.

Pour l'accord d'un prêt :

Être réalisé pour un montant inférieur ou égal à 500 €,

Être remboursé dans un délai de 10 mois maximum à compter de la date de l'établissement de l'échéancier approuvé par les deux parties. Si un prêt est déjà accordé, celui-ci doit être intégralement remboursé au jour de la nouvelle demande.

Pour l'accord d'un don :

Être réalisé pour un montant inférieur ou égal à 50 €. Si une aide a été précédemment attribuée, l'aide demandée ne sera accordée que si la situation de l'intéressé le justifie (dispositif énergie, eau, téléphone, hébergement d'urgence et accompagnement social ou autre situation de détresse).

Délèguent tout pouvoir à Mme RAGOBERT Catherine pour accorder ces aides dans les conditions précitées ci-dessus.

Mme la Maire tiendra le Comité Entraide, informé de toutes les aides accordées.

Clôture restaurant Scolaire Mairie : devis

Madame La Maire, présente au Conseil Municipal la nécessité pour des raisons de sécurité de réaliser une clôture fermant l'accès au restaurant scolaire. Pour cette raison une clôture doit être installée entre la Mairie et le restaurant scolaire.

Les devis des sociétés LEROY MERLIN (Ingré) et ETS RAFFARD Fils (Saint Denis en Val) sont présentés

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité

Considérant la nécessité des travaux

Approuvent le devis des Etablissements RAFFARD (Saint Denis en Val) pour un montant de 286.36 € HT soit 343.63 TTC

Les travaux seront réalisés par les agents communaux.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 au compte d'investissement 2128

Travaux éclairage public zone du Bourg : Devis ISI ELEC

Dans le cadre du programme de remplacement des lanternes existantes de l'éclairage public par des lanternes LED, M. SAUVAGE Pascal, Adjoint et Président de la commission des Travaux et Sécurité, présente le devis de la société ISI ELEC (Saint Denis de L'Hôtel) pour le secteur du Bourg du n° 50 de la rue Saint Sauveur jusqu'au carrefour de la route de Chemault et la route du Hallier.

Dans un deuxième temps il expose pour des raisons de sécurité, la nécessité d'effectuer un renforcement lumineux au niveau du passage piéton de l'arrêt de bus scolaire, route de Chambon

Les Membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité

Approuvent le devis de la société ISI ELEC (Saint Denis de L'Hôtel) pour le remplacement des lanternes existantes pour des lanternes LED dans le Bourg, du N° 50 de la rue Saint Sauveur jusqu'au carrefour de la route de Chemault et de la route du Hallier, pour un montant de 15673.50 HT soit 18 808.20 TTC.

Considérant, la nécessité de renforcer l'éclairage public au niveau du passage piétons route de Chambon

Approuvent le devis ISI ELEC (Saint Denis de L'Hôtel) pour un montant de 356 HT soit 427.20 € TTC

Délèguent tout pouvoir à Mme RAGOBERT, Maire pour effectuer les démarches administratives.

Il a été souligné qu'il serait intéressant de pouvoir utiliser des « marches forcées » par secteur lors des différentes manifestations dans le Bourg. M. LEPROUST sera contacté pour avoir des explications sur le fonctionnement des horloges.

Il conviendra également lors de l'installation des nouvelles lanternes, d'orienter au mieux la lanterne à l'angle de la route de Chemault afin de sécuriser le passage piéton.

Inventaire du matériel communal :

M. SAUVAGE, Adjoint, expose les conclusions de l'inventaire effectué du matériel utilisé par les adjoints techniques. Il a été constaté que bon nombre de matériels ne sont pas entretenus après utilisation : un nettoyage après utilisation et une révision avant l'hivernage seront prévus.

Certains ont été modifiés et donc ne sont plus conformes aux normes de sécurité.

Des fiches techniques, d'entretien et d'utilisation vont être réalisées. Elles permettront une meilleure utilisation et l'implication des Adjointes techniques.

Certains matériels sont vétustes et tombent souvent en panne, voire non adaptés.

M. SAUVAGE explique que les locaux techniques (atelier et hangar) demandent à être rangés et débarrassés du matériel inutilisé. Une zone de stockage unique devra être prévue pour le carburant. Le vestiaire est à aménager.

Travaux : Dossiers à l'étude

- M. SAUVAGE explique que le devis du muret de protection du restaurant scolaire a été réactualisé. D'autres devis seront demandés à l'entreprise BARANTIN et MV Bâtiment.

- La société PROLUDIC s'est déplacée pour effectuer un devis de remise en état de l'aire de jeux du square : 2053.70 € TTC suite au contrôle annuel effectué par la société SAGALAB. Un adjoint technique va les poncer afin de supprimer les échardes et les repeindre.

- Travaux d'accessibilité PMR de l'école, il va être demandé à M. BARRUET Thibault ce qui peut être fait.

- Croix du cimetière : attente de devis

- Réfection de la toiture de la salle polyvalente : attente d'autre devis après la réception de celui de l'entreprise MALLET.

- la toiture de l'école est à revoir : un diagnostic amiante devra être réalisé et des devis seront demandés.

- Isolation toiture bibliothèque / Musée Barillet : prévoir de demander des devis. M. DUVERGER se renseigne si des subventions sont possibles.

Signalisation de voirie : Devis

Madame RAGOBERT explique que suite à l'arrêté d'interdiction de stationner au-delà de 15 minutes au monument aux Morts, il est nécessaire d'acquérir une signalisation adaptée et d'autre part, il manque un panneau indiquant le chemin de la Maltoute à partir de la rue de La Gare ce qui cause des désagréments aux habitants. Elle présente le devis de la société SIGNAUX GIROD (Fleury les Aubrais) pour un montant de 173.10 € HT au lieu de 207.72 €

Les membres du Conseil Municipal, après **en avoir délibéré** à l'unanimité,

Considèrent la nécessité de ces acquisitions

Approuvent le devis de la société SIGNAUX GIROD (Fleury les Aubrais) pour la somme de 173,10 € HT soit 207.72 TTC

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 au compte 2188

Création d'une aire de stationnement de Camping-Cars : devis complémentaire

Madame la Maire Catherine RAGOBERT explique que lors d'un rendez-vous avec les Adjointes, pour lancer les travaux de l'aire de stationnement de Camping-car, il a été envisagé de décaper et apporter du calcaire sur un passage piétons rejoignant le chemin existant le long de la parcelle (vers le village). Le devis de l'entreprise BARRUET (Nibelle) correspondant à ces travaux s'élève à 1 171.00 € HT soit 1 405.20 € TTC

Les membres du Conseil Municipal, après **en avoir délibéré**, à l'unanimité

Considèrent la nécessité des travaux

Approuvent le devis de l'entreprise BARRUET (Nibelle) pour la somme de 1 171.00€ HT soit 1405.20 € TTC

Les crédits seront inscrits au budget 2020 en section d'investissement au compte 21318

Comité Entraide : Compte rendu

Mme TANCREZ Émilie explique que le comité Entraide s'est réuni et qu'il a été décidé vu la crise sanitaire liée à la COVID 19, d'annuler le repas des Aînés pour cette année. Un colis individuel n'a pu être envisagé pour des raisons budgétaires.

Un point est fait sur la difficulté à répertorier les personnes fragiles, il est rappelé qu'il n'est pas autorisé de mettre d'office sur cette liste des personnes ne l'ayant pas sollicité.

Budget : Vote

Le budget primitif et unique de l'année 2020 présenté par Mme RAGOBERT Catherine, Maire, s'équilibre en recettes comme en dépenses pour la section de fonctionnement à la somme de 856 562.20 € incluant 652 705.27 € pour les propositions nouvelles et 203 856.93 € de résultat de fonctionnement reporté.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 277 629.00 € pour les dépenses par les restes à réaliser du montant de 68 409,00 € et les propositions nouvelles pour le montant de 209 220.00 € et à la somme de 277 629,00 € pour les recettes par les restes à réaliser de 32 392.00 €, les propositions nouvelles pour le montant de 57 352.59 € auquel s'ajoute le report du solde d'exécution 2019 C/001 du montant de 35 000.21 € et le virement de l'excédent de fonctionnement de 152 884.20 €

Les membres du Conseil Municipal, après **en avoir délibéré**, à l'unanimité par un vote de 15 OUI

Approuvent le budget primitif et unique 2020

Donnent tout pouvoir à Mme la Maire d'exécuter le budget primitif 2020

Questions diverses :

- 14 juillet : Mme RAGOBERT explique qu'il a été décidé qu'en raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19, il n'y aurait pas de remise de dictionnaires et pas de cérémonies le 14 juillet. Les dictionnaires seront remis en Mairie sur rendez-vous.

- Projet Ages et Vie, Nibelle est éligible pour accueillir ce type de structure, mais que les terrains communaux ne conviennent pas. Des terrains privés ont été montrés et les propriétaires seront mis en contact avec Ages et Vie.

- Visite de Marianne DUBOIS, Députée : Madame RAGOBERT et ses Adjointes ont reçu Madame DUBOIS, elle leur a fait part de son souhait de voir revivre le marché des Potiers. Elle propose un organisateur. La commission des fêtes va y réfléchir.

- Madame RAGOBERT et ses Adjointes ont reçu la visite des Conseillers départementaux, les difficultés de

connexion internet à partir de l'antenne sur le château d'eau ont été évoqués de même que la sécurité des entrées.

- Il serait nécessaire que la Commission «Adresses» se réunisse avant le 20 juillet, l'audit a pu être prolongé jusque fin décembre.

- Date des prochains Conseils Municipaux : 11 septembre et 16 octobre

- Installation du Conseil communautaire le 11 juillet à 10 h

- M. SAUVAGE signale au comité de fleurissement que trois arbres sont morts, le comité va y réfléchir.

Il informe également que la société ISI Elec va faire un devis pour de la location de décorations de Noël à installer par les adjoints techniques ou non.

- Mme CHEVALIER Sandrine, expose la situation de la fin de l'année des écoles du SIRIS :

Le personnel du syndicat disponible a été mis à disposition des équipes enseignantes pendant les journées complètes. Le soutien aux équipes enseignantes a été privilégié, en respect du protocole sanitaire strict. Au moins un service de cantine aurait dû être ajouté sur chaque site ce qui aurait entraîné un manque de personnel, de matériel, des dysfonctionnements réglementaires sanitaires et des problèmes de désinfection entre chaque groupe de brassage.

Le mode de communication a été fixé dès le départ de la crise conjointement Enseignants /Elus soit une seule source de communication, le canal enseignant, pour limiter les intermédiaires dans un souci de clarté. L'enseignant de chaque classe donnait les informations aux familles, évitant ainsi les différentes interprétations.

Toutes les procédures mises en place entre le SIRIS et l'équipe enseignante, ont été élaborées main dans la main tout au long de la crise.

- Point sur le SIEANN : Mme CHEVALIER explique qu'elle a été élue présidente du SIEANN, car l'ancien Président ne pouvait plus l'être car non élu. Afin de maintenir les importants travaux engagés, il a été nommé consultant expert, ce qui permet un accompagnement officiel.

- M BERTRAND demande quels sont les critères du label « village de caractère » et souhaite connaître l'intérêt de ce label. M. DUVERGER va se renseigner.

- M. TRINQUET demande des informations sur l'internet Hertzien, il lui est répondu qu'il est installé mais que plusieurs utilisateurs se plaignent de la qualité de la connexion.

- M. GAUME a assisté à une réunion du SISN. Les communes de Courcelles le Roi et Saint Michel ont souhaité sortir du syndicat. Leurs sorties ont été refusées mais il a été proposé une baisse des contributions pour ces deux communes.

- M. MERCIER demande à ce que les branches du dessous des arbres rue de la Gare soient taillées. Il signale la dangerosité des pavés devant l'église, Risque de chute des passants.

Rue Gaillarde, les fondations d'un poteau électrique ont été mises à nu par les travaux de réfection du fossé.

- Mme SAUVERVALD signale un dysfonctionnement de la porte de la Boulangerie et un conifère menace de tomber sur la voie de circulation, rue des Grandes Bruyères.

- Mme CHEVALIER ajoute que plusieurs carreaux du carrelage de l'épicerie se décollent, M. SAUVAGE va contacter des entreprises pour des devis.

Fin de séance à 22h40

En mairie, le 10/07/2020
La Maire de Nibelle
Catherine RAGOBERT

